



PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 8 décembre 2009

Communiqué de Presse

Régies de quartiers: l'amendement de Paul JEANNETEAU adopté au Sénat

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a déposé un amendement au projet de loi de finances pour 2010 pour permettre aux régies de quartiers d'être payées par Chèque Emploi Service Universel.

En effet, depuis plus de vingt ans, ces associations mettent en oeuvre un ensemble de services collectifs et individuels destinés aux habitants des quartiers, participant activement à la préservation du lien social. Il semblait donc anormal que les régies de quartiers ne bénéficient pas d'un paiement par CESU.

Paul JEANNETEAU a souhaité remédier à cette situation. Ses collègues députés ont été sensibles à son message sur la situation des régies de quartiers et les nombreux services qu'elles rendent, puisque son amendement a été adopté à l'unanimité en commission des affaires sociales et en séance publique à l'Assemblée nationale.

Paul JEANNETEAU se félicite donc que les sénateurs, tous bords politiques confondus, aient adopté à leur tour son amendement le 1er décembre dernier. Ainsi, les régies de quartier vont désormais pouvoir bénéficier du paiement par CESU.

**CONTACT PRESSE:
01 40 63 73 83**

02 41 87 42 41